

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Département de Seine et Marne
Commune de Lizy-sur-Ourcq

Mairie

Place de Verdun

77440 LIZY-SUR-OURCQ

Rapport d'enquête publique

Relatif au projet de mise en concordance du règlement du lotissement « La Prairie de Bray »
Avec le Plan Local d'Urbanisme

de la commune de Lizy-sur-Ourcq

PARTIE 1 : RAPPORT

Enquête publique du 13 mai au 27 mai 2025
E25000011/77

Jean-Luc LAMBERT Commissaire enquêteur

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

SOMMAIRE

A/Préambule	p.3
B/Objet du projet	p.3
C/Liste de l'ensemble des pièces figurant au dossier	p.4
D/Déroulement de l'enquête	p.7
E/Synthèse des observations du public	p.8
F/ Clôture de l'enquête	p.9
G/Annexes	
Annexe 1 Procès-Verbal de synthèse des observations	p.10
Annexe 2 Mémoire en réponse « Réponses au PV de synthèse des observations »	p.12
H/Pièces jointes	
PJ n°1/ 1ère insertion Le Grand Parisien 23 avril 2025	p.14
PJ n°2/ 1ère insertion La Marne le 23 avril 2025	p.15
PJ n°3/ 2 ^{ème} insertion Le Grand Parisien 14 mai 2025	p.16
PJ n°4/ 2 ^{ème} insertion La Marne 14 mai 2025	p.17
PJ n°5/ Publication sur le site internet de la Commune de Lizy-sur-Ourcq	p.18

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

A/PREAMBULE

La commune de Lizy-sur-Ourcq, par arrêté du maire N°2025-26 du 03 avril 2025, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Prairie de Bray » avec le règlement du plan local d'urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq.

Un courrier a été envoyé par la mairie de Lizy-sur-Ourcq à tous les colotis le 22 avril 2025. Ce courrier communique les coordonnées de contact, adresse courriel, numéro de téléphone portable. Il rappelle que le lotissement est soumis au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 04 avril 2024, souligne que, en conséquence en l'état actuel, des autorisations d'urbanisme peuvent être délivrées en contradiction avec les règles du cahier des charges du lotissement. Il informe qu'une enquête publique aura lieu du 13 mai au 24 mai 2025 en précisant les modalités de consultation du dossier.

Saisi de la demande, par lettre du maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq, enregistrée le 12 février 2025, de désignation d'un commissaire enquêteur, pour procéder à l'enquête publique ayant pour objet un projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq, Monsieur Olivier DI CANDIA premier vice-président du Tribunal Administratif de Melun, ayant reçu délégation de Madame la Présidente par décision en date du 18 novembre 2024, a désigné M. Jean-Luc Lambert en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Francis POLIZZI commissaire enquêteur suppléant par décision n°E24000048/77 du 27 juin 2024

Les modalités de l'enquête ont été fixées par M. le Maire dans son arrêté N° 2025-26 du 03 avril 2025, les début et fin d'enquête ont été fixés au mardi 13 mai 2025 et au mardi 27 mai 2025. Les dates et heures de permanence ont été fixées en concertation entre l'autorité organisatrice et les commissaires enquêteurs titulaire et adjoint, de façon à permettre au public de rencontrer le commissaire enquêteur un jour de la semaine et en complément, un samedi aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit les

- mardi 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 12h00

B/OBJET DU PROJET :

Le projet a pour objet de procéder à la mise en concordance du Cahier Des Charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq, visant notamment à assurer la sécurité juridique pour les colotis et de permettre utilement l'application des règles du PLU et du parti-pris urbanistique de la commune

C/ LISTE DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER :

I/ Notice de présentation comprenant :

1/ La présentation du lotissement avec :

.Les dispositions législatives et réglementaires relatives aux lotissements :

-l'évolution des dispositions législatives et réglementaires relatives aux lotissements, depuis les décrets n°58-1466 du 31 décembre 1958 et n°59-898 du 28 juillet 1959 jusqu'à celui du 26 juillet 1977.

-la caducité des cahiers des charges des lotissements au terme de 10 ans suivant l'article L.442-9 du code de l'urbanisme même si la majorité des colotis en demandent le maintien.

-le maintien des règles du lotissement dans les rapports entre colotis ayant valeur de servitude de droit privé, tout en n'étant plus opposables aux autorisations d'occupation du sol.

-la juxtaposition des règles contractuelles du lotissement et des règles d'urbanisme du PLU pour partie incompatibles créée de l'insécurité juridique pour les colotis détenteurs d'autorisation en conformité avec le règlement du PLU mais contraires aux règles du lotissement.

Ces différents points justifient la mise en concordance des règles du lotissement avec celles du PLU

.Le déroulement de la procédure de mise en concordance :

La procédure définie par l'article L.442-11 du code de l'urbanisme, elle est menée par le maire qui est l'autorité compétente pour prononcer la modification de tout ou partie des documents par arrêté de mise en concordance après enquête publique menée conformément aux articles L.123-1 à 19 et R.123-1 à 46 du code de l'environnement et délibération motivée du conseil municipal. Aucune évaluation environnementale n'est nécessaire, l'impact des règles du PLU ayant été étudié dans le cadre de l'élaboration du PLU.

.Organisation de l'enquête publique, décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête, autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, entrée en vigueur, composition du dossier d'enquête :

La composition du dossier soumis à enquête publique est définie à l'article L.123-8 du code de l'environnement. Les modalités d'organisation de l'enquête publique ont été fixées dans l'arrêté du maire. L'approbation de la mise en concordance des documents du lotissement avec le PLU après délibération du conseil municipal, est décidée par arrêté du maire suivant les articles L.442-1 R442-19 du

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

code de l'urbanisme. Les modifications apportées aux documents du lotissement seront opposables aux colotis dès la publication de l'arrêté.

2/ Les enjeux de la procédure de mise en concordance

Le lotissement de la plaine de Bray divisé à l'origine en 13 lots dont certains ont été depuis l'objet de division parcellaire est situé en bordure de la route d'Ocquerre sur une surface de 1,22 ha, le permis de construire a été octroyé en 1957, le cahier des charges établi en 1970 n'a pas été modifié depuis. L'article L.442-9 du code de l'urbanisme prévoit la caducité automatique au terme de 10 ans s'il est couvert par un PLU ce qui est le cas, le PLU ayant été approuvé en conseil municipal le 4 avril 2024 et le lotissement y étant situé en zone urbaine UB.

Toutefois le cahier des charges continue à régir les droits et obligations entre colotis, et, afin de supprimer les sources d'insécurité juridiques découlant de la coexistence des règles définies par le règlement du lotissement avec celles du PLU et d'unifier les règles opposables, la ville de Lizy-sur-Ourcq souhaite mettre les règles des deux documents en harmonie

3/Les évolutions apportées aux documents du lotissement de la Prairie de Bray

Un tableau de comparaison liste, article par article du cahier des charges du lotissement, les incompatibilités avec les règles du Plan Local d'Urbanisme et stipule les nouvelles règles qui s'appliqueront au cahier des charges révisé afin de les mettre en concordance.

Article 2 : contrairement aux règles en vigueur dans le cahier des charges existant, les divisions de parcelle seront rendues possibles afin de pouvoir densifier l'habitat

Article 7 : les règles s'appliquant aux clôtures sur rues seront ajustées sur celles du règlement du PLU, quant aux hauteur, aspect, finition et teinte

Article 8 : les règles s'appliquant aux clôtures entre terrains voisins seront ajustées sur celles du règlement du PLU, quant aux hauteur, aspect, finition et teinte

Article 9 : les règles de volumétrie et d'implantation par rapport aux voies publiques, aux limites séparatives et aux autres constructions sur une même propriété seront alignées sur celles du règlement du PLU

Article 10 : en substitutions aux règles du cahier des charges existant, les règles du PLU relatives aux aspects extérieurs des nouvelles constructions (enduits, éléments d'ornementation, menuiseries, toitures, éclairage des combles...) s'appliqueront afin de ne pas porter atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, au site et au paysage et les surélévations seront spécifiquement autorisées.

Article 11 : les règles relatives aux surfaces non-imperméabilisées, aux obligations de plantations, d'espaces libres, d'aires de jeu et de loisir seront alignées sur celles du règlement du PLU

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Il est rappelé que la procédure de mise en concordance n'est pas soumise à
évaluation environnementale mais que le PLU de la commune de Lizy-sur-Ourcq a fait
l'objet d'une évaluation environnementale.

4/annexes

4.1/ décision de nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal
Administratif de Melun.

4.2/ Arrêté du maire n°2025-26 du 03 avril 2025 portant sur l'ouverture de
l'enquête publique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement
« Prairie de Bray » avec le règlement du PLU de Lizy-sur-Ourcq.

4.3/ affichage aux abords du lotissement (4 photos)

4.4 / affichage en ville (5 photos)

**II/ Cahier des charges de « l'ensemble immobilier « La Prairie de Bray » à Lizy-sur-
Ourcq appartenant à la Solidarité Ouvrière daté du 20 août 1970 établi par Me
Pierre MIARD notaire à Montereau Seine-et-Marne**

**III/ Cahier des charges-ensemble immobilier « La Prairie de Bray » à Lizy-sur-Ourcq
non daté et non signé**

IV /Courriers envoyés aux colotis le 22 avril 2025

numérotage adresse	Nom des colotis	N° de parcelle
7	M. Fabrice DELARGILLIERE et Mme Elodie FLEURY	AH 002
7B	M. Lionel DUBOIS	AH 049
9	M. Jacques et Mme Claudette CAPEYRON M. Patricia FAYON M. Patrick Jean CAPEYRON	AH 048
11	M. Bruno et Mme Laurence VILLIERS	AH 005
13	Mme Katia TAVEAU	AH 006
15B	M. Didier SELLIER Mme Pascal SELLIER Mme Régine SCHLEWITZ Mme Véronique VELLY	AE 050
17	M. Mwamba et Mme Karima KABEYA	AE 048
17B	M. Francisco et Mme Jacqueline NUNES	AE 047
19	Mme Eliana DA FONSECA NUNES M. Miguel DA SILVA NUNES Mme Maria NUNES DA SILVA	AE 046
19B	M. Jérémy GRIGY et Mme Ophélie DOS SANTOS	AE 045
15	M. Daniel et Mme Claudine BRETHIOT	AE 049
21	M. Daniel ANTON IONUT	AE 043

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

	M. Vasile ANTON	
21B	M. Lucian-Ionel et Mme Oana-Daniela PAUSENIUC	AE 042

D/DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

La décision de prescription portant sur l'ouverture d'une enquête publique, pour une durée de 15 jours à compter du 13 mai 2025, ayant pour objet le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le règlement du PLU de Lizy-sur- a été actée par l'arrêté du Maire N°2025-26 du 04 avril 2025.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu préalablement à l'enquête avec Madame Margaux Favreau responsable urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq. Cet entretien a permis, outre la fixation des dates de début et de fin d'enquête, ainsi que les détails d'organisation des permanences, de présenter le dossier soumis à l'enquête, de donner les explications et préciser les motivations de la commune pour lancer le processus de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le règlement de son PLU et d'aller visiter le lotissement et ses abords.

La commune a informé la population, sur son site internet pendant toute la durée de l'enquête avec signalement du projet sur la page d'accueil d'une façon très visible. (voir PJ n°5), et sur un panneau lumineux situé à proximité de la mairie. De plus, un courrier a été adressé trois semaines avant le début de l'enquête à l'ensemble des colotis concernés au premier chef par le projet.

La participation du public par voie électronique était possible par l'utilisation de l'adresse courriel, indiquée notamment sur l'affiche d'enquête publique, et la mise à disposition du dossier sur le site internet officiel de la commune

Les parutions légales ont été régulièrement effectuées, pour la première parution le mercredi 23 avril 2025 dans La Marne et dans le Grand Parisien et pour la deuxième parution, le mercredi 14 mai 2025 dans La Marne et dans Le Grand Parisien.

Les permanences prescrites dans l'arrêté municipal N° 2025-26 du 03 avril 2025 signé par le Maire, soit le mardi 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00, et le samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 12h00, ont été régulièrement tenues par le commissaire enquêteur dans un bureau visiteurs mis à disposition par la commune de Livry-sur-Ourcq en mairie et accessible aux PMR.

A chacune de ses permanences le commissaire enquêteur a procédé par sondage à la vérification de la régularité de l'affichage sur les panneaux d'affichage et à proximité du lotissement.

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

A l'expiration de l'enquête, le mardi 27 mai 2025, le registre d'enquête a été clos par le commissaire enquêteur.

En l'absence d'observations du public appelant une réponse de la commune, les seules observations du commissaire enquêteur ont été consignées dans un Procès-Verbal des observations qui a été envoyé par courriel le vendredi 1^{er} juin 2025 (annexe n°1). La commune de Lizy-sur-Ourcq a répondu par un mémoire en réponse (annexe n°2) daté juin 2025, envoyé au commissaire enquêteur par courriel en date du 12 juin 2025

E/SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La participation du public montre l'absence totale de manifestation d'intérêt de la population non concernée directement par le lotissement, mais par contre, le nombre d'observations (4) a été relativement important si on la ramène au seul nombre de 12 colotis directement concernés par le projet :

- le mardi 13 mai, jour de l'ouverture de l'enquête, la famille Sellier coloti, propriétaire du lot n°6 cadastré AE 050 situé au 15 B route d'Ocquerre à Lizy-sur-Ourcq a déposé une observation par courriel se déclarant opposée à la modification projetée du cahier des charges. Le commissaire enquêteur l'a interrogée par courriel le même jour pour demander de préciser les motivations de ce rejet. Par retour courriel de jour même, la famille Sellier représentée par madame Pascal Sellier (adresse électronique d'envoi « sellierp77@aol.com ») a précisé qu'elle s'opposait à toute division parcellaire avec construction de futures maisons comme cela est stipulé dans le cahier des charges du 29 août 1970 afin de conserver harmonie et tranquillité de l'environnement, et que par contre elle n'avait aucune opposition aux différentes surélévations ou agrandissement ayant eu lieu « ces dernières années ».

Le commissaire enquêteur prend note de l'opposition de l'un des colotis, et de la défense d'un intérêt particulier dans un dossier d'intérêt général pour la commune ayant la volonté légitime de maîtriser l'urbanisation sur son territoire

- le samedi 24 mai, 1 visiteur M. Bruno Villiers coloti propriétaire de la parcelle AH005 avait une question particulière sur la possibilité de diviser le terrain dont il est propriétaire et de le vendre après division. Après que le commissaire enquêteur ait expliqué que, suite à la mise en concordance, c'est l'application du règlement du PLU qui régirait cette possibilité. Il a déposé une observation écrite, sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie, pour confirmer qu'il a eu la réponse à sa question.

- le samedi 24 mai, 1 visiteuse Mme Kabeya colotie propriétaire de la parcelle AE048 , n'avait pas de question particulière mais venait prendre connaissance du dossier et des conséquences éventuelles de la mise en concordance. Le commissaire enquêteur a expliqué l'objectif de la mise en concordance, soit supprimer les contradictions entre le cahier des charges du lotissement et le règlement du PLU. Elle a déposé une observation écrite sur le

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

registre d'enquête mis à disposition en mairie pour confirmer qu'elle avait eu toutes les réponses attendues à sa question.

-Un courrier de Mme Claudine Brethiot colotie daté du 21 mai a été reçu en mairie et joint au registre des observations. Le courrier marque son accord sur la mise en concordance soumise à enquête publique et apporte des précisions intéressantes pour l'ensemble du dossier. En effet, copies de courriers à l'appui, on apprend que n'a été retrouvé aucune trace de l'arrêté préfectoral approuvant le cahier des charges du 29 août 1970 dans les archives de la préfecture de Seine-et-Marne et aucun cahier des charges comportant un tampon du Préfet et une date d'apposition dans les archives de l'étude notariale successeur de Me Miard signataire du cahier des charges de 1970. Dans ces conditions, le cabinet d'avocats Pinson Segers Daveau & associés considère que la prescription trentenaire s'applique notamment aux demandes de divisions de terrains. Une demande d'enquête publique en vue de supprimer le cahier des charges avait été adressée à la mairie en 2016. Une autre demande à la mairie sur les conditions de mise en application de modifications du cahier des charges en se référant à l'article L.442-10 a été faite en 2022.

Le commissaire enquêteur au vu notamment de l'absence d'arrêté préfectoral, constate les difficultés et l'insécurité juridique auxquelles les colotis font face dans la situation actuelle.

F/ CLOTURE DE L'ENQUETE

A l'issue de la période de l'enquête il apparaît que les règles de forme, des publications de l'avis d'enquête, de mise à disposition du dossier de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Plaine de Bray » avec le PLU, y compris sous forme numérique, et de présence du commissaire enquêteur en mairie de Lizy-sur-Ourcq aux heures et jours prescrits dans l'arrêté municipal N°2025-26 du 03 avril 2025, d'ouverture (le mardi 13 mai à 09h00) et de clôture (le mardi 27 mai 2025 à 17h30) du registre d'enquête, ont bien été respectées,

Dans ces conditions, le commissaire enquêteur estime avoir agi dans le respect de la lettre et de l'esprit de la loi et en conséquence pouvoir émettre, sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Plaine de Bray avec le PLU de la commune de Lizy-sur-Ourcq, un avis fondé qui fait l'objet des « conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur » joint à la suite du présent rapport.

A l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur a établi le présent rapport et émis l'avis motivé définitif sur le projet dans le document séparé « avis et conclusions motivées »

Clos le 18 juin 2025



Le commissaire enquêteur
Jean-Luc Lambert

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Annexe n°1

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Enquête publique n° TA 25000011/77 commune de Lizy-sur-Ourcq 77440

Projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray »
avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq (77440)

Adressé à M. le maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq aux bons soins de Mme Margaux
Favreau Responsable urbanisme envoyé par courriel le 1er juin 2025.

Comme suite aux observations du public et à l'analyse que j'ai pu conduire du dossier soumis
à l'enquête, vous trouverez- ci-après les observations auxquelles je vous invite à répondre
dans le délai réglementaire de 15 jours.

1/ Observations du public

Aucune des observations du public ne nécessite une réponse de la commune.

2/ Observations du commissaire enquêteur

2.1/ En rapprochant les numéros des parcelles cadastrales, relevées sur le site
« cadastre.gouv.fr », comprises dans l'enveloppe du lotissement avec celles mentionnées dans
les courriers envoyés aux colotis par la mairie le 22 avril 2025 il apparaît :

-que la parcelle AE049 aurait été divisée en deux parcelles AE95 et AE 96 lesquelles
appartiendraient à un propriétaire unique

-que le propriétaire de la parcelle AE051 n'a pas été destinataire d'un courrier et n'est pas
identifié.

Le commissaire enquêteur souhaiterait une confirmation par la commune de l'unicité de
propriétaire pour les parcelles AE095 et AE096 et la raison pour laquelle le propriétaire de la
parcelle AE051 n'a pas été destinataire d'un courrier

2.2/ La notice de présentation du projet soumis à enquête publique ne conduit à aucune
observation du commissaire enquêteur, par contre la pièce « cahier des charges- ensemble
immobilier « La Prairie de Bray » à Lizy-sur-Ourcq amène aux commentaires et remarques
suivants :

-le document n'est pas daté sinon qu'il reprend textuellement en page 18 celle du 29 août
1970. De fait le cahier des charges d'origine de 1970 est modifié dans le cadre de sa mise en
concordance avec la PLU et devrait donc être repéré et daté comme tel. Il serait sans doute
opportun de mentionner dans ce cahier des charges actualisé en 2025 qu'il annule et remplace
celui de 1970. De même son éventuel enregistrement serait le

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

cas échéant à mentionner en lieu et place du « pardevant Me Pierre Miard notaire à Montereau (Seine-et-Marne) figurant en en-tête du document.

-aux pages 3 à 6 les références cadastrales (telles qu'elles figurent d'ailleurs dans le courrier envoyés aux colotis le 22 avril 2025) des différents lots pourraient utilement être ajoutées.

-en p. 6, il est mentionné « ladite voie intérieure, destinée à passer dans le domaine communal et à assurer aux lots 7 à 10 inclus, l'accès au chemin départemental n°102 ». Le commissaire enquêteur souhaiterait avoir la confirmation que la reprise dans le domaine communal n'est pas encore effectuée, et dans le cas contraire la mention serait à supprimer.

-la rédaction de l'article 1 de la première partie du chapitre II en p. 10 doit être reprise pour prendre en compte les évolutions réglementaires précisées par ailleurs au paragraphe 1.1 en p. 4 de de la notice de présentation

-en p. 13 à la 2ème ligne (article 10) il est mentionné « respecter le nuancier annexé au présent règlement ». Il s'agit sans doute d'une recopie du texte du PLU et le texte doit donc être adapté pour le préciser et le cas échéant renvoyer au règlement du PLU

-en p. 15 article 11 il est indiqué « la plantation d'espèces invasives listées en annexe du présent règlement est interdite ». Il s'agit sans doute d'une recopie du texte du PLU et le texte doit donc être adapté pour le préciser et le cas échéant renvoyer au règlement du PLU

-en p. 16 à l'article 17 Modifications du cahier des charges, en fin de paragraphe il est précisé que la modification éventuelle du cahier des charges « ne sera définitive qu'après approbation par le conseil d'administration de la « SOLIDARITE OUVRIERE ». Cette dernière ayant disparu, il semble souhaitable pour clarifier les choses de reprendre la rédaction de l'article pour intégrer la situation actuelle.

-en p.17 l'ensemble de la rédaction de l'article 19 serait également utilement reprise pour mettre à jour l'ensemble des éléments qui ont changé depuis 1970.

Afin de clarifier la situation, le commissaire enquêteur invite donc la commune de Lizy-sur-Ourcq à réviser le document et en générer une version modifiée en 2025.

Fait le 1er juin 2025

Jean-Luc Lambert Commissaire enquêteur



Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Annexe 2 Mémoire en réponse « Réponses au PV de synthèse des observations »



Commune de Lizy-sur-Ourcq

Département de Seine-et-Marne

MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « LA PRAIRIE DE BRAY
» AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIZY-SUR-OURCQ

Mémoire réponse

DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Juin 2025

Observations du commissaire enquêteur	Réponse de la commune
Le commissaire enquêteur souhaiterait une confirmation par la commune de l'unicité de propriétaire pour les parcelles AE095 et AE096	Les parcelles AE095 et AE096 résultent de la division de la parcelle AE049. Les propriétaires ont déposé une déclaration préalable de division (DP 077 257 10 00039) en 2010, laquelle a été accordée au regard du droit de l'urbanisme.
la raison pour laquelle le propriétaire de la parcelle AE051 n'a pas été destinataire d'un courrier	La parcelle AE051 est détenue par les mêmes propriétaires que la parcelle AE045. L'omission de sa référence cadastrale dans le courrier résulte d'une erreur de rédaction
le document n'est pas daté sinon qu'il reprend textuellement en page 18 celle du 29 août 1970. De fait le cahier des charges d'origine de 1970 est modifié dans le cadre de sa mise en concordance avec la PLU et devrait donc être repéré et daté comme tel. Il serait sans doute opportun de mentionner dans ce cahier des charges actualisé en 2025 qu'il annule et remplace celui de 1970. De même son éventuel enregistrement serait le 2 cas échéant à mentionner en lieu et place du « pardevant Me Pierre Miard notaire à Montereau (Seine-et-Marne) figurant en en-tête du document.	Les modifications sur le document vont être apportés et en prenant en compte les remarques.

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

aux pages 3 à 6 les références cadastrales (telles qu'elles figurent d'ailleurs dans le courrier envoyés aux colotis le 22 avril 2025) des différents lots pourraient utilement être ajoutées.	Les nouvelles références cadastrales seront ajoutées tout en faisant référence aux anciennes
en p. 6, il est mentionné « ladite voie intérieure, destinée à passer dans le domaine communal et à assurer aux lots 7 à 10 inclus, l'accès au chemin départemental n°102 ». Le commissaire enquêteur souhaiterait avoir la confirmation que la reprise dans le domaine communal n'est pas encore effectuée, et dans le cas contraire la mention serait à supprimer.	La voie fait bien partie du domaine communal, le paragraphe sera donc supprimé
la rédaction de l'article 1 de la première partie du chapitre II en p. 10 doit être reprise pour prendre en compte les évolutions réglementaires précisées par ailleurs au paragraphe 1.1 en p. 4 de de la notice de présentation	Les évolutions réglementaires seront précisées
en p. 13 à la 2ème ligne (article 10) il est mentionné «respecter le nuancier annexé au présent règlement ». Il s'agit sans doute d'une recopie du texte du PLU et le texte doit donc être adapté pour le préciser et le cas échéant renvoyer au règlement du PLU	La phrase va être modifiée afin de faire référence au règlement du PLU
en p. 15 article 11 il est indiqué « la plantation d'espèces invasives listées en annexe du présent règlement est interdite ». Il s'agit sans doute d'une recopie du texte du PLU et le texte doit donc être adapté pour le préciser et le cas échéant renvoyer au règlement du PLU	La phrase va être modifiée afin de faire référence au règlement du PLU
en p. 16 à l'article 17 Modifications du cahier des charges, en fin de paragraphe il est précisé que la modification éventuelle du cahier des charges « ne sera définitive qu'après approbation par le conseil d'administration de la « SOLIDARITE OUVRIERE ». Cette dernière ayant disparu, il semble souhaitable pour clarifier les choses de reprendre la rédaction de l'article pour intégrer la situation actuelle.	Le paragraphe sera repris et adapté. La commune va se rapprocher d'un expert pour clarifier ce point
en p.17 l'ensemble de la rédaction de l'article 19 serait également utilement reprise pour mettre à jour l'ensemble des éléments qui ont changé depuis 1970.	Ce paragraphe sera mis à jour

Enquête Publique ayant pour objet le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Pièce jointe n°1 1^{ère} insertion presse Le Grand Parisien

CARNET ÎLE-DE-FRANCE

Le Grand Parisien
Mercredi 23 avril 2025

Avis de Décès

**QUIERS (77)
ANGERS (49)
MOZÈS-SUR-LOUET (49)**
Mme Eva GRASSET-PRELY, son épouse, Mélanie et Hervé, Vincent et Lola, Emma et Samy, Guillaume, Ses enfants et leurs conjoints, Eléa, Gabin, et Aloïs, Ses chers petits-enfants, M, Mme Hervé GRASSET-DIMA, son frère Marie, sa famille, sa filleule et Benjamin GRASSET, Ses beaux-frères et belles-sœurs Ses neveux et nièces PRELY, Vous font part du décès de

Thierry GRASSET

à l'âge de 65 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 avril 2025, à 10H00, en l'église Saint-Martin de Quiers, suivie de son inhumation au cimetière de Quiers, ce même jour, à 11H15.

Registre à signatures à l'église,

ETS CANARD
77540 ROZAY-EN-BRIE
01 64 25 63 53

MONTEAUX-FAULT-YONNE (77)

M, Patrick VACHER, son neveu, Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Pierre VACHER Ancien pharmacien à Varennes-sur-Seine

survenu le samedi 19 avril 2025, à Fontainebleau, dans sa 82ème année. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 avril 2025, à 12H00, au crématorium de Marolles-sur-Seine, suivie de la crémation.

PF. DE FRANCE
77100 MONTEAUX-FAULT-YONNE
01 60 12 36 40

BRAY-SUR-SEINE (77)

M, et Mme Violetta et Michel GOJERE, ont la douleur de vous faire part du décès de:

Mme Marie GOUTHIER

survenu le mardi 15 avril 2025, à l'âge de 92 ans. La cérémonie civile aura lieu ce mercredi 23 avril 2025, à 15H00, au cimetière de Jaunes, où l'on se réunira. Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances. Cet avis tient lieu de faire-part

POMPES FUNÈRES KNIBBE
77490 BRAY-SUR-SEINE
01 60 67 03 39
WWW.POMPES-FUNERES-KNIBBE-BRAY.FR

PARIS (75)

Seloua, son épouse, Rayan, Sirine et Chadi, ses enfants, Gilles et Stéphane, ses frères, Françoise, sa tante,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Philippe GROLLEAU-RAOUX

survenu le samedi 12 avril 2025, à Paris. Les obsèques auront lieu ce mercredi 23 avril 2025, à 11H00, au cimetière parisien d'Ivry.

ROO-ECLERC
77190 DAMMARIE-LES-LYS
01 64 37 21 89

Remerciements

LE MEÛS-SUR-SEINE (77)
Du fond du cœur, nous vous disons merci.

À vous qui, par quelques mots réconfortants, par une présence, une pensée, une prière ou un fleur, avez témoigné votre sympathie lors des obsèques de

JEAN MAURIER

La famille MAURIER et KAZMIRSKI

PROVINS (77)

AUGERS-EN-BRIE (77)
Bernadette CHAPOTOT, Lyliane et Gérard LAVIGNE, Christian CHAPOTOT et Jocelyne ECKER, ses enfants, Isabelle, Stéphanie, Christelle, ses petites-filles, Ses arrière petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Monita CHAPOTOT nee BERGAULT

survenue le mardi 15 avril 2025, à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 avril 2025, à 12H00, au crématorium de Marolles-sur-Seine, suivie de la crémation.

POMPES FUNÈRES BÉRES
GOULIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

Le Parisien

Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

Mariage, Fiançailles, Anniversaire de noces

Célébrez l'amour en partageant votre annonce dans Le Parisien

Contactez notre équipe
01 87 39 80 00
carnetdujour@leparisien.fr

ANNONCES 77

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien est affilié membre par l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de l'Etat en date du 18 décembre 2024. La publication des annonces judiciaires et légales est définie par l'article 1 du décret n° 2024-1100 du 18 décembre 2024 relatif à la publication des annonces judiciaires et légales. Les annonces judiciaires et légales sont publiées dans le présent journal. Les annonces judiciaires et légales sont publiées dans le présent journal. Les annonces judiciaires et légales sont publiées dans le présent journal.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdesmarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros



Section 1 - Identification de l'acheteur

Non complet de l'acheteur :

MAIRIE DE VAIRES SUR MARNE

Type de Numéro national d'identification :

SIRET

N° National d'identification :

21770478000013

Ville : Vaires-sur-Marne

Code Postal : 77500

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Mairie de Vaires-sur-Marne

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.achatpublic.com/sdm/em2/gen/index>

Identifiant interne de la consultation :

MARQUE 25F

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui

URL de l'adresse communément disponible mis à disposition pour recevoir les réponses électroniques : <https://www.achatpublic.com>

Nom du contact : Marionne Pierre

Adresse mail du contact :

Marchés publics

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve - Déclaration chiffrée d'affaires

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve - Références de livraisons ou services similaires

Liste des principales prestations de fournitures ou services réalisées au cours des trois dernières années

Description des moyens techniques

Description de l'ouvrage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Date et heure limite de réception des plis : 19 mai 2025 à 12h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Reduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes :

Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Mairie de Vaires-sur-Marne

Critères d'attribution : Critère n°1 - Prix

Le prix (55 points) apprécié à partir du montant total HT du DQF NP = 55 X (Po/P) Ou : NP = note de l'offre considérée.

L'offre la mieux placée obtient la note maximale de 50 points.

Cette note sera arrondie au centième.

Critère 2 - La qualité des produits (40 points)

Critère 3 - Performances en matière de protection de l'environnement (5 points) appréciées à partir du mémoire du candidat et des fiches techniques

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture d'équipement de protection individuelle et de vêtement de travail pour les agents de la Ville et du

centre Communal d'action sociale (CCAS) de Vaires-sur-Marne

Code CPV principal : 18100000

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtement de travail pour les agents de la Ville et du centre communal d'action sociale (CCAS) de Vaires-sur-Marne.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Vaires-sur-Marne

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (en HT) : 126000,00 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allié : Oui

Section 5 - Lots

Description du lot : Lot 1 - Fourniture de protections individuelles

Code CPV principal : 18100000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 30000,00 euros

Lieu d'exécution du lot : Mairie Vaires-sur-Marne

Description du lot : Lot 2 - Fourniture de vêtements de travail

Code CPV principal : 18100000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 15000,00 euros

Lieu d'exécution du lot : Mairie de Vaires-sur-Marne

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 18/04/2025

Mots clés : Equipements spécialisés : Textile

AVIS

Par délibération du 1er avril 2025, n° CM 2025-38, le conseil municipal de Congis-sur-Therouanne a inséré le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation futures (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 26 août 2024, n° CM 2024-38.

Cette délibération peut-être consultée à la Mairie.

Constitution de société

Par ASSP en date du 17/03/2025, il a été constituée une SAS dénommée :

PRETTY BIG EVENT

Siège social : 7 Avenue Jacques Cardin, Seine-et-Marne, France, 77500 Bussy-Saint-Georges Capital : 600 000 €

L'organisation, la conception, la planification et la mise en œuvre d'événements de toute nature, qu'ils soient professionnels, culturels, privés ou associatifs. La coordination événementielle, incluant la gestion et la sélection des prestataires, la logistique, ainsi que la supervision et l'exécution des opérations après sa réalisation. La location, la mise à disposition et l'exploitation de tout matériel, équipement et infrastructure nécessaires à l'organisation d'événements.

Divers société

AC-DIOL

SASU au capital de 1.500,00 €

Siège social : 2 rue de l'Aulnaie, EJUELLES

77250 MORET LOING ET ORVANNE

800 294 305 RCS de MELUN.

En date du 30/11/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/11/2024, nomme liquidateur Mme Bernadette SEMPERE, 2 rue de l'Aulnaie, EJUELLES - 77250 MORET LOING ET ORVANNE, et fixe le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de MELUN.

Avis divers

CONGIS-SUR-THEROUANNE

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) INSTITUTION



Plus de 20 000 appels d'offre en cours

100% gratuit

Alertes par email

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Enquête publique

MAIRIE DE LIZY-SUR-OURCQ

MISE EN COMPATIBILITÉ DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « PRAIRIE DE BRAY » AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIZY-SUR-OURCQ

LE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2025-26 du 03/04/2025, Monsieur le Maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lizy-sur-Ourcq.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq, du mardi 13 mai 2025 à 09H00 au mardi 27 mai 2025 à 17H00.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier mis à disposition en mairie de Lizy-sur-Ourcq aux heures d'ouverture suivantes :

- Les lundis et jeudis de 14H00 à 17H30

- Les mardis, mercredis et vendredis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30

- Les samedis d'ouvertures (24 mai 2025) de 9H00 à 12H00

Il sera aussi consultable toute la durée de l'enquête publique sur le site de la Mairie de Lizy-sur-Ourcq : www.lizy-sur-ourcq.fr

Monsieur Jean-Luc LAMBERT, le Commissaire enquêteur, recevra en personne le public pendant les 2 permanences dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq.

- Le mardi 13 mai 2025 de 09H00 à 12H00

- Le samedi 24 mai 2025 de 09H00 à 12H00

Enquête Publique ayant pour objet le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Pièce jointe n°2 1^{ère} insertion presse La Marne

Annonces judiciaires et légales

Greffé du tribunal de commerce de Meaux

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

7404025401 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SANNA EXPO, 1, square des Aulnes, 77300 Chelles, RCS Meaux 900 992 108, Activité : nettoyage courant des bâtiments, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : Sébastien Garnier Philippe et Guiloulet Sophie mission conduite par Me Guiloulet, 55, rue Aristide-Briand, 77100 Meaux, Date de cessation des paiements le 7 octobre 2023. Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225401 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE HAS, 5, rue Neofort, 77178 Saint-Partheus, RCS Meaux 902 316 737, Activité : restauration de type rapide, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : Sébastien Garnier Philippe et Guiloulet Sophie, mission conduite par Maître Guiloulet, 55, rue Aristide-Briand, 77100 Meaux, Date de cessation des paiements le 7 octobre 2023. Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE FDE 66, 7, rue Edouard-Branly, 77290 Mitry-Mory, RCS Meaux 839 025 285, Activité : transports routiers de fret de proximité, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : Sébastien Garnier Philippe et Guiloulet Sophie, mission conduite par Me Jérôme Cabooter, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Mandataire judiciaire : Sébastien Garnier Philippe et Guiloulet Sophie, mission conduite par Me Guiloulet, 55, rue Aristide-Briand, 77100 Meaux, Date de cessation des paiements le 7 octobre 2023. Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE OTSO, 9, rue Fontenelle, Zac des Ois Roses, 77144 Montevrain, RCS Meaux 839 884 358, Activité : vente de petits animaux vivants, de produits de soin et d'accessoires, de produits de soin et d'accessoires et objets à usage d'animaux, de plantes vertes et fleurs coupées, toiletage, vente d'alimentation pour animaux, Jugement du Tribunal de Commerce de Meaux en date du 7 avril 2025 arrêtant le plan de redressement sur 6 ans, Commissaire à l'exécution du Plan : Sébastien AULIJK, Associés prise en personne de Me Manolès, 5, boulevard de l'Europe, 91000 Evry.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

7404225301 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

FIN DE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

7404042401 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE IDESTOCK, 31, rue du Faubourg, 77260 La Ferté-sous-Jouarre, RCS Meaux 908 615 602, Activité : commerce de détail d'équipement en magasin spécialisé, Jugement du Tribunal de Commerce de Meaux en date du 7 avril 2025 mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.831-13 du Code de commerce.

CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

7404022401 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE IRIKAL, 1, cours de la Gondoire, Pôle Medical Val d'Europe, bâtiment D, 77600 Jossigny, RCS Meaux 910 947 704, Activité : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, fixe la date de cessation des paiements au : 7 octobre 2023.

RETRAICTION SUR TIÈRE OPPOSITION

740403301 - TCM
Date de la rétractation du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, FRANÇOIS (Et Xavier Jacques, né FRANÇOIS, 3, rue Saint-Georges, 77840 Coulombs-en-Vallée, RCS Meaux 412 544 403, Activité : activités d'architecture, Rétractation sur tierce opposition de la décision rendue par le Tribunal de Commerce en date du 3 mars 2025 ayant ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée.

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

7404036501 - TCM
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ELEC-TRANS, 24, avenue Hergé, zac des Studios-et-Congrés, 77700 Chessy, RCS Meaux 537 724 700, Activité : commerce de détail d'appareils électroniques en magasin spécialisé, Jugement en date du 7 avril 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Mandataire judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL, mission conduite par Me DUVAL 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux, Administrateur judiciaire : Sébastien AULIJK, LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mission conduite par Me Jérôme CABOOTER, 18, rue de l'Abreuvoir, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

Autres tribunaux

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

PLAN DE REDRESSEMENT

740432901 - TCM2
Date du jugement du Tribunal de Commerce de Meaux : 7 avril 2025, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE OTSO, 9, rue Fontenelle, Zac des Ois Roses, 77144 Montevrain, RCS Meaux 839 884 358, Activité : vente de petits animaux vivants, de produits de soin et d'accessoires, de produits de soin et d'accessoires et objets à usage d'animaux, de plantes vertes et fleurs coupées, toiletage, vente d'alimentation pour animaux, Jugement du Tribunal de Commerce de Meaux en date du 7 avril 2025 arrêtant le plan de redressement sur 6 ans, Commissaire à l'exécution du Plan : Sébastien AULIJK, Associés prise en personne de Me Manolès, 5, boulevard de l'Europe, 91000 Evry.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

7404210801 - VS
Par ASSP en date du 29 mars 2025 il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :
MK AUTO
Sigle : Mk auto
Capital minimum : 50 euros
Capital souscrit : 200 euros
Capital max : 10 000 euros
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : - L'exploitation d'un garage automobile ; - L'entretien et la réparation de véhicules toutes marques ; - L'achat, la vente et la revente de véhicules neufs et d'occasion ; - Toutes opérations annexes et connexes se rapportant à l'objet principal.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Melun.
Siège social : 4, rue des Roseaux, 77010 Pringy.
Président(e) : M. CHERF-ZECOTE Kévin pour une durée illimitée demeurant 127, rue Crepin Besunel, 97233 Schoelcher, Directeur général : M. LOUISAR Manuel demeurant 4, rue des Roseaux, 77310 Pringy.

Avis administratif

Mairie de NOISIEL

7404015001 - AA
Approbation de la modification N°1 du plan local d'urbanisme
AVIS ADMINISTRATIF
Par délibération n°DEL2025_0045 en date du 28 mars 2025, le Conseil municipal de Noisiel a approuvé le projet de modification n°1 de son plan local d'urbanisme.
Cette délibération est publiée depuis le 3 avril 2025 pour une durée d'au moins 1 mois.
Le dossier de modification du PLU est tenu à disposition du public en mairie, au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Marchés publics

Commune de Congis-sur-Thérouanne

740398301 - MN
Fourniture et la livraison de repas, en liaison froide, pour la cantine scolaire
PROCÉDURE ADAPTÉE
La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison de repas, en liaison froide, pour la cantine scolaire de la commune de Congis-sur-Thérouanne. A titre indicatif, en moyenne, pour l'année scolaire 2025/2026, 126 repas sont servis chaque jour, soit :
- 125 repas pour les élèves scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire, - 1 adulte.
Ces quantités sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs.
La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 2123,1 et suivants du Code de la Commande Publique.
Les modalités particulières de la consultation sont précisées par le présent règlement de consultation.
Les repas comportent :
- un hors d'œuvre,
- un plat protétique,
- un légume d'accompagnement,
- un fromage ou un produit laitier, - un dessert.
40 % des produits proposés dans l'élaboration des menus seront issus de l'agriculture biologique, soit 2 composants « Bio » par jour.
Une fois par semaine sera proposé un menu végétarien. La durée du marché est l'année scolaire 2025/2026. Le marché pourra être renouvelé par notification express, d'année en année, sauf volonté de l'une ou l'autre des parties de ne pas reconclure le marché, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 4 mois avant l'échéance.
La durée du marché ne pourra pas excéder une durée totale de trois années scolaires.
Le début de la prestation est prévu pour le 1er septembre 2025.
Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.
Le pouvoir adjudicataire impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://demat.contraledesmarches.com/7080402>
Autre mode de transmission n'est autorisé.
Date limite de réception des offres : 16 mai 2025 à 12 h 00.
Les éventuelles demandes de précisions ou d'information complémentaires relatives à la présente consultation ou les éventuelles questions des candidats doivent être adressées par courrier écrit ou sur messagerie à :
Commune de Congis-sur-Thérouanne, 20, rue de la Poste, 77440 Congis-sur-Thérouanne, Tél. : 01 64 35 50 80.
Courriel : comptarh.congis@orange.fr
Date limite de réception des offres : 16 mai 2025 à 12 h 00.

CONGIS-SUR-THÉROUANNE

Drôit de préemption urbain (DPU) Institution

AVIS

7403725701 - AA
Par délibération du 1er avril 2025, n° CM 2025-18, le conseil municipal de Congis-sur-Thérouanne a institué le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbaines ; (U) et les zones d'urbanisation future (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 26 août 2024, n° CM 2024-38.
Cette délibération peut être consultée à la mairie.

Mairie de LIZY-SUR-OURCQ

Mise en compatibilité du cahier des charges du lotissement "Prairie de Bray" avec le Plan Local d'Urbanisme

LE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

7403320801 - AA
Par arrêté municipal n°2025-26 du 3 avril 2025, M, le maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit « Prairie de Bray » situé route d'Ocuquerre avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lizy-sur-Ourcq.
L'enquête se déroulera dans les locaux de la mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq, du mardi 13 mai 2025 à 9 h 00 au mardi 27 mai 2025 à 17 h 00.
Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier mis à disposition en mairie de Lizy-sur-Ourcq aux heures d'ouverture suivantes :
- les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 30,
- les mardis, mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,
- les samedis d'ouvertures (24 mai 2025) de 9 h 00 à 12 h 00.
Il est conseillé de consulter toute la durée de l'enquête publique sur le site de la Mairie de Lizy-sur-Ourcq : www.lizy-sur-ourcq.fr
M. Jean-Luc LAMBERT, le commissaire enquêteur, recevra en personne le public pendant les 2 permanences dans les locaux de la mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq aux heures d'ouverture suivantes :
- le samedi 24 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Commune de Congis-sur-Thérouanne

Services actions à caractère social et d'animation Accueil pré et post scolaire

PROCÉDURE ADAPTÉE

7404009801 - MN
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Congis-sur-Thérouanne, 77440 Congis-sur-Thérouanne, Tél. : 01 64 35 50 03, Fax : 01 64 25 46 25, Maine.congis@wanadoo.fr
Personne responsable du marché : le maire.
Prestations de services concernent des actions à caractère social et d'animation en direction des habitants de Congis-sur-Thérouanne : accueil pré et post scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit sur 4 journées pendant les périodes de classe.
Marché public relevant de la catégorie : services social, récréatifs, culturels et sportifs.
Marché unique à prix forfaitaire.
Les prestations s'exécutent sur le territoire de la commune, rue du stade.
Les prestations concernent la gestion et l'animation de l'accueil pré et post scolaire. La durée du marché est l'année scolaire 2025/2026. Le marché pourra être renouvelé par notification express, d'année en année, sauf volonté de l'une ou l'autre des parties de ne pas reconclure le marché, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 4 mois avant l'échéance.
La durée du marché ne pourra pas excéder une durée totale de trois années scolaires.
Le début de la prestation est prévu pour le 1er septembre 2025.
La date limite de réception des offres est fixée au 16 mai 2025 à 12 h 00.
Les locaux mis à disposition peuvent être visités sur demande.
Les éventuelles demandes de précisions ou d'information complémentaires relatives à la présente consultation ou les éventuelles questions des candidats doivent être adressées par courrier écrit ou sur messagerie à : commune de Congis-sur-Thérouanne, 20, rue de la Poste, 77440 Congis-sur-Thérouanne, Tél. : 01 64 35 50 80, Courriel : comptarh.congis@orange.fr
L'adresse suivante : <https://demat.contraledesmarches.com/7080398>
Autre mode de transmission n'est autorisé.
Date limite de réception des offres : 16 mai 2025 à 12 h 00.

Extension de l'école Pierre Mac Orfan

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

7404421501 - SF
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : STADES ECOLES.
Numéro national d'identification : Siret : 20001833500016, Siret : Saint-Cyrs-sur-Morin, Code postal : 77750, Groupement de commande : non, Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.contraledesmarches.com>
Identifiant interne de la consultation : école PMO, Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui, Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non, Numéro de téléphone du contact : 01 60 23 80 24,
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte, Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC, Technique d'achat : sans objet, Date et heure limite de réception des plis : 7 mai 2025 à 12 h 00, Présentation des offres par catalogue électronique : interdite, Réduction du nombre de candidat : non, Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui, L'acheteur exige la présentation de variantes : non,
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : extension de l'école Pierre Mac Orfan, Code CPV principal : 45214210-5, Type de marché : travaux, Description succincte du marché : construction de 3 salles de classe, Mois clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche (travaux), isolation, charpente, menuiserie, gros œuvre, Lieu principal d'exécution du marché : 92 (ancien 24) rue des Montgins, 77750 Saint-Cyrs-sur-Morin, Durée du marché (en mois) : 12, Consultation à tranches : non, La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non,
Section 5 : Lots
Marché allot : oui, Description du lot : installation de chantier, terrassement, VRD, gros œuvre, falence Code CPV principal : 45222220-4, Lieu d'exécution du lot : 92, rue des Montgins, Description du

Enquête Publique ayant pour objet le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Pièce jointe n°3 2^{ème} insertion presse Le Grand Parisien

ANNONCES 77 JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Grand Parisien
Mercredi 14 mai 2025

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concernant les départements : 69-76-77-78-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-2626-2627-2628-2629-2630-2631-2632-2633-2634-2635-2636-2637-2638-2639-2640-2641-2642-2643-2644-2645-2646-2647-2648-2649-2650-2651-2652-2653-2654-2655-2656-2657-2658-2659-2660-2661-2662-2663-2664-2665-2666-2667-2668-2669-2670-2671-2672-2673-2674-2675-2676-2677-

Enquête Publique ayant pour objet
le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Prairie de
Bray » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lizy-sur-Ourcq

Pièce jointe n°5 Publication sur le site internet de la Commune de Lizy-sur-Ourcq

5.1 Page d'accueil

5.2 Page dédiée



Publié le 29/04/2025

Par arrêté municipal n°2025-26 du 03/04/2025, Monsieur le Maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit « Prairie de Bray » situé route d'Ocquerre avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lizy-sur-Ourcq.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq, du mardi 13 mai 2025 à 09h00 au mardi 27 mai 2025 à 17h00.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier mis à disposition en mairie de Lizy-sur-Ourcq aux heures d'ouverture suivantes :

- Les lundis et jeudis de 14h00 à 17h30
- Les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les samedis d'ouvertures (24 mai 2025) de 9h00 à 12h00

Il sera aussi consultable toute la durée de l'enquête publique sur le site de la Mairie de Lizy-sur-Ourcq : <https://www.lizy-sur-ourcq.fr/enquete-publique-prairie-de-bray-route-docquerre>

Monsieur Jean-Luc LAMBERT, le Commissaire enquêteur, recevra en personne le public pendant les 2 permanences dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq :

- Le mardi 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 12h00

Prairie de Bray_Affichage.pdf (110.27 Ko)

